

1

LE 17 DÉCEMBRE 1992, UN GROUPE D'UNIVERSITAIRES ET D'IDÉALISTES A FONDÉ LE RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA. ILS AVAIENT EN COMMUN LA FERME CONVICTON QUE TOUTE RÉPONSE EFFICACE À LA PANDÉMIE SE DOIT D'ASSURER LE RESPECT, LA PROTECTION ET LE PLEIN EXERCICE DES DROITS HUMAINS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH OU AFFECTÉES PAR LUI.

RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA

RAPPORT ANNUEL 2011-2012



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network

Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA

1240, RUE BAY, BUREAU 600
TORONTO (ONTARIO) M5R 2A7
TÉLÉPHONE : +1.416.595.1666
TÉLÉCOPIEUR : +1.416.595.0094
COURRIEL : INFO@AIDSLAW.CA
WWW.AIDSLAW.CA

LA PRODUCTION ET LA MISE EN PAGE DE CE RAPPORT ONT
ÉTÉ POSSIBLES GRÂCE À LA GÉNÉREUSE CONTRIBUTION DE
SOAPBOX DESIGN COMMUNICATIONS INC.

© 2012 RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA



VINGT ANS PLUS TARD, nous sommes un des principaux organismes au monde, à travailler aux enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH, et à faire valoir ces points d'intérêts aux paliers des politiques et de la communauté. Notre vaste corpus de publications et de ressources — incluant la collection de 18 années de *la Revue VIH/sida, droit et politiques* — est consulté par des chercheurs, des avocats, des juges et des militants communautaires, aux quatre coins du monde. Notre voix est fréquemment entendue au Parlement et aux Nations Unies, sur des sujets comme les droits des femmes, la guerre malavisée et contreproductive contre les drogues, les politiques d'immigration et les droits des lesbiennes, des gais et des personnes bisexuelles et transgenre. Par des actions stratégiques en justice, nous défendons et faisons progresser les droits de la personne, dans les tribunaux du Canada et de la Russie; nous appuyons des efforts similaires de nos alliés, dans d'autres pays. Dans la cour de l'opinion publique, notre numéro de téléphone est un des premiers que composent les journalistes canadiens lorsqu'ils font un reportage sur un de ces thèmes d'importance.

NOTRE RECHERCHE ET NOTRE PLAIDOYER ONT DES IMPLICATIONS DIRECTES POUR DES MILLIONS DE PERSONNES, NOTAMMENT LES REGROUPEMENTS DE TRAVILLEUSES ET TRAVILLEURS SEXUELS QUI MILITENT POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL AFIN D'AMÉLIORER LEUR SANTÉ ET LEUR SÉCURITÉ, LES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH ET DONT LA VIE INTIME EST TROP SOUVENT CRIMINALISÉE SANS RAISON, ET LES GRANDS-MÈRES ET AUTRES ALLIÉS QUI LIVRENT UNE BATAILLE AFIN QUE DES MÉDICAMENTS SALVATEURS CONTRE LE VIH SOIENT ABORDABLES ET DISPONIBLES AUX NATIONS LES PLUS PAUVRES DE NOTRE MONDE.

L'HISTORIQUE DU VIH DÉMONTRE CLAIEMENT QUE NOUS NE VAINCRONS PAS CETTE PANDÉMIE SANS PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES DROITS DE LA PERSONNE. DEPUIS SES DÉBUTS, LE RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA EST ENGAGÉ À CE PRINCIPE ÉLÉMENTAIRE — ET NOTRE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE (EN 2011–2012) S'EST INSCRIT DANS LA SUITE DES CHOSES. NOUS OFFRONS CI-DESSOUS QUELQUES RÉFLEXIONS SUR DES JALONS IMPORTANTS DE NOTRE HISTOIRE, EN JUXTAPOSITION À DES RÉALISATIONS IMPORTANTES DE LA RÉCENTE ANNÉE

11

2002 Le Réseau juridique joue un rôle clé dans la révision des *Directives internationales sur le VIH/sida* et les droits de la personne des Nations Unies, contribuant à la critique mondiale des lois restrictives en matière de brevets qui ont l'effet pervers d'empêcher des millions de personnes de recevoir des médicaments anti-VIH salvateurs. Au Canada, nous sommes à la tête d'un plaidoyer qui a conduit à la création, en 2004, du Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) afin de permettre l'exportation de médicaments génériques canadiens à moindre prix, à des pays à faible revenu — et cette loi constitue une première mondiale. Cependant, le RCAM est jonché de lourdeurs administratives et est décrié par le lobby de puissantes sociétés commerciales, et il n'est arrivé à livrer qu'une seule commande d'un médicament, à un seul pays, depuis qu'il est entré en vigueur.

20

2012 Nous poursuivons nos efforts infatigables pour la réforme du RCAM, avec l'appui d'une vaste coalition de la société civile. Après une quasi-réussite lors de la législation précédente, nous avons fait pression pour que soit déposé un nouveau projet de loi axé sur la réforme du RCAM. S'il est adopté, le Projet de loi C-398 simplifiera la loi, par une « solution à licence unique », qui réglerait de manière simple et juste les lacunes du régime et lui permettrait d'arriver à ses fins : sauver des vies. Pour information et pour savoir comment vous impliquer, consultez medicamentspourtous.ca.

6

1998 Le Réseau juridique est à la tête d'une coalition qui intervient dans la première affaire criminelle soumise à la Cour suprême du Canada concernant l'enjeu complexe de la transmission du VIH ou de l'exposition à l'infection. Le jugement qui est rendu sème l'incertitude et la peur, parmi les personnes vivant avec le VIH, mais notre intervention a été cruciale pour faire en sorte que la Cour reconnaisse qu'une criminalisation généralisée de la non-divulgence de l'infection à VIH serait injuste, et que des poursuites pourraient être injustifiées dans les cas où le sécurisexe a été pratiqué. Au fil des années, des procureurs qui ont fait du zèle ont fait du Canada un leader mondial du recours au droit criminel pour stigmatiser et châtier des personnes vivant avec le VIH. Le Réseau juridique lance occasionnellement des appels médiatiques pour des limites sensées, en droit; il développe par ailleurs des ressources à l'intention des avocats, des personnes vivant avec le VIH/sida ainsi que des organismes de riposte au VIH, et il travaille avec des partenaires à réaliser la première séance de formation sur cet enjeu à l'intention des juges canadiens. Nos interventions en étroite collaboration avec des avocats de la défense, dans des cours d'appel, ont conduit à des précédents importants dans trois provinces.

20

2012 Deux appels se rendent à la Cour suprême du Canada; des procureurs de quelques provinces plaident pour une expansion radicale de la loi déjà trop générale. Le Réseau juridique résiste : nous intervenons encore auprès de la Cour, à la tête d'une coalition encore plus grande, afin de renforcer des victoires juridiques antérieures et de faire en sorte que le droit évolue en conformité avec les connaissances scientifiques disponibles. Entre-temps, nous rendons public notre film documentaire d'avant-garde — Femmes et séropositives : dénonçons l'injustice (femmesseropositiveslefilm.org) —, qui braque les projecteurs sur les répercussions, dans la vraie vie, du recours malavisé au droit criminel. Quelques mois plus tard, il est troublant que la Cour ait tranché de manières qui représentent un grand pas en arrière, pour les personnes vivant avec le VIH et pour l'ensemble de la riposte à l'épidémie : elle a pratiquement fait fi des progrès scientifiques ainsi que des inquiétudes à propos des conséquences d'un droit criminel indûment général. L'espace de quelques minutes, le Réseau juridique est entendu dans les médias nationaux, où il explique les lacunes de ce jugement et comment des poursuites injustes ne contribueront qu'à nuire encore davantage à la santé publique. Quelques jours plus tard, nous publions des documents en langage simple pour les personnes vivant avec le VIH et les organismes communautaires. La lutte contre une criminalisation injuste doit se déplacer sur un autre front : nous renouvelons nos efforts pour inciter les avocats de la Couronne et les procureurs généraux des provinces à faire usage de leur pouvoir discrétionnaire, en conformité avec les connaissances scientifiques et les préoccupations relatives aux droits de la personne.

12

2003 Les analyses juridiques du Réseau portent appui à la bataille pour établir l'Insite — le premier site d'injection supervisée à être officiellement autorisé en Amérique du Nord —, en aidant les militants de Vancouver à avoir raison de la résistance des décideurs gouvernementaux. Notre engagement à l'égard de la réduction des méfaits est fondé non seulement sur des données probantes en santé publique, mais aussi sur un engagement à l'égard des droits de la personne et à la dignité des personnes qui font usage de drogue. Cet engagement est clairement démontré dans nos nombreuses ressources et initiatives, notamment dans un guide de premier plan pour favoriser l'implication accrue des personnes qui consomment des drogues dans les décisions concernant les programmes et les politiques (il en existe une version canadienne et une version internationale); dans une analyse définitive des lois internationales contre la torture et de leur application au cas des centres de « traitement » obligatoire de la toxicomanie; et dans une loi modèle exhaustive et fondée sur les droits de la personne, en ce qui a trait à la consommation de drogue et au VIH.

4

1996 Le Réseau juridique publie un des premiers rapports sur le VIH en prison et il passe à l'avant-plan de la lutte en cours pour l'accessibilité de services de réduction des méfaits pour les détenus canadiens. Dans les années qui suivent, nous publions une analyse internationale des programmes d'échange de seringues dans des prisons, qui est traduite en six langues et consulté à l'échelle mondiale par des militants et des responsables des politiques. Nous rencontrons maintes fois des législateurs canadiens pour faire valoir le bien-fondé de tels services de santé, et nous faisons en sorte que les voix de détenus et d'anciens détenus soient entendues, dans un projet de collection de déclarations sous serment où ils décrivent leurs expériences de première main en ce qui a trait au partage de matériel d'injection derrière les barreaux.

20

2012 En lien avec d'horribles violations à l'endroit des personnes qui font usage de drogue en Russie, nous publions une manne de rapports et de témoignages à l'intention d'organes des Nations Unies, y compris le Comité contre la torture et l'UNESCO. En Russie, nous fournissons du soutien technique à des militants locaux qui font pression pour une réforme, dans le pays, et nous intensifions notre présence médiatique qui dénonce la diabolisation active, par le gouvernement, des personnes qui ont une dépendance à une drogue. Entre-temps, nous remportons une victoire dans une cour locale, qui renforce les progrès pour l'accès gratuit au test et au traitement pour l'hépatite C; et nous déposons la première plainte à la Cour européenne des droits de l'homme dénonçant la prohibition gouvernementale persistante de la méthadone pour le traitement de la dépendance aux opiacés.

20

2012 Forts d'une batterie d'affidavits d'experts des quatre coins du pays et du monde, nous intentons une poursuite constitutionnelle contre le gouvernement canadien, au nom d'un ancien détenu et d'une coalition d'organismes de riposte au VIH. En invoquant la *Charte canadienne des droits et libertés*, la poursuite demande une ordonnance de la cour pour contraindre les autorités correctionnelles fédérales à assurer aux détenus l'accès à des seringues stériles, un service clé de santé publique accessible aux personnes hors prison, dans tout le pays. Pour plus d'information et pour voir notre série de vidéos sur ce sujet, consultez urgencesantepreison.ca.

CES TRAVAUX, et d'autres encore, ont fait du Réseau juridique canadien VIH/sida un leader mondial de la lutte pour les droits de la personne, dans la réponse au VIH. Or, au cours de la récente année, nous avons rencontré le plus grand défi de nos vingt ans d'existence. En mars, le gouvernement a amputé le financement que recevait le Réseau juridique dans le cadre de la stratégie fédérale sur le sida, y compris en refusant de verser des fonds à des activités qu'il finançait antérieurement. La raison offerte a été tout simplement la possibilité que les activités que nous proposons « puissent » produire des documents ou d'autres ressources susceptibles d'être utilisés dans des activités de plaidoyer.

Ce nouveau critère pour le refus de financement nuit gravement à la réponse canadienne au VIH. L'histoire a démontré le rôle de l'ignorance et de la peur dans l'entretien et l'aggravation des préjugés et de la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH. Des organismes communautaires comme le Réseau juridique canadien VIH/sida sont d'une importance cruciale à l'habilitation des communautés pour la défense des droits de la personne et pour faire en sorte que les politiques gouvernementales appuient des efforts efficaces de prévention du VIH ainsi que de soins. Nous sommes fiers d'être un leader dans ce domaine, au Canada et au delà; nous n'avons aucunement l'intention de nous laisser museler par des douches froides.

Nous sommes très reconnaissants pour le soutien continu que nous accordent nos bailleurs de fonds et nos membres, individus et organismes communautaires — un soutien qui nous permettra de surmonter cet obstacle. Aussi longtemps qu'il faudra travailler afin d'arriver à la pleine réalisation des droits et de la dignité des personnes qui vivent avec le VIH et de celles qui en sont autrement affectées, nous comptons sur votre fidèle solidarité.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 Mars 2012 et 31 Mars 2011

	2012	2011
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	\$ 429 605	\$ 613 007
Titres négociables	66 636	166 415
Montants à recevoir	121 738	73 338
Dépenses payées d'avance	20 131	10 248
	638 110	863 008
Améliorations locatives	19 201	14 516
	\$ 657 311	\$ 877 524
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	\$ 46 463	\$ 66 455
Subventions reportées	52 122	721 203
	566 585	787 658
Actif net		
Investi dans des immobilisations	19 201	14 516
Non affecté	71 525	75 350
	90 726	89 866
	\$ 657 311	\$ 877 524

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 Mars 2012 et 31 Mars 2011

	2012	2011
REVENUS		
Subventions	\$ 1 499 071	\$ 1 707 389
Dons	9 187	11 304
Cotisations	9 074	10 981
Frais de service	17 258	5 356
Intérêt et autres	12 015	17 843
	1 546 605	1 752 873
DÉPENSES		
Personnel	971 799	856 342
Honoraires professionnels	195 163	348 534
Déplacements	105 964	158 646
Loyer et entretien	85 081	82 578
Installations et équipement	52 755	103 408
Communications	34 638	68 190
Information et publications	19 978	53 731
Matériel de bureau	19 689	27 433
Financement d'activités dans des pays étrangers	15 203	
Bourses	10 103	10 604
Soutien administratif et entretien	9 645	6 145
Action judiciaire stratégique	7 990	
Autres	12 678	32 761
Amortissement	5 059	2 607
	1 545 745	1 750 979
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	\$ 860	\$ 1 894